

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h44 et retour à 21h46), Christophe BROCHARD, Arièle CAPUOZZO, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND (jusqu'à son départ à 20h34), Vincent DURAND, Jean-Michel FERRUIT, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (jusqu'à son départ à 19h31), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h55), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN (jusqu'à son départ à 20h59), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h50, sortie à 21h23 et retour à 21h26), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Elham AOUN (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h50, et à la sortie de Géraldine STIVAL à 21h23, retour à 21h26), Max GAUTHIER (à son départ à 19h31), Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h55), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h59), Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h50).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET, Edmond DECOUX est remplacé par Arièle CAPUOZZO.

Absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD, Philippe LATOUR, Jean-Pierre LOVET, Fabien RAJON (après le départ de Claire DURAND à 20h34), Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h50), Joëlle BATTIER donne pouvoir à Patrick BELMONT, Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Claire DURAND donne pouvoir à Jean-Paul PAGET (à son départ à 20h34), Bernard EVRARD donne pouvoir à Daniel VITTE, Isabelle FERROUD donne pouvoir à Bernard BADIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacques GARNIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND (jusqu'à son départ à 20h34), Jean-Louis REYNAUD donne pouvoir à Michel REYNAUD.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Patrick BLANDIN.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAUX.....	4
PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR	4
REVUE DE PROJETS	5
DÉLIBÉRATIONS	7
1. DIRECTION GENERALE	7
Développement durable	7
Mutualisation	8
Plan Alimentaire Territorial.....	9
Environnement, GEMAPI	10
Eau et assainissement	11
2. RESSOURCES	13
Administration générale.....	13
Ressources Humaines	13
Stratégie financière	14
Stratégie patrimoniale	16
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	17
Développement économique	17
Politique agricole	19
Urbanisme	20
Habitat	21
4. VIE LOCALE	22
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	22
QUESTIONS DIVERSES.....	27
Prochaines réunions du Conseil communautaire	27
Dates des prochaines commissions communautaires	27

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h36 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

38 présents et 10 pouvoirs

INFORMATIONS

Bernard BADIN rappelle, comme précisé dans le mail de convocation à cette réunion, qu'à partir de 2024, pour des raisons de sécurité informatique, les convocations au Conseil communautaire seront envoyées uniquement sur l'adresse électronique VDD. En cas de difficulté pour accéder à cette adresse mail, les Conseillers communautaires peuvent contacter le service informatique de la Communauté de communes.

Cédric MILANI demande par conséquent que les réunions VDD soient planifiées dans l'agenda VDD.

Bernard BADIN répond que les services vérifient la faisabilité, mais que cela ne devrait pas poser de problème.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Patrick BLANDIN.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
20/09/2023	2023-163	Attribution Marché C2315LO - Travaux d'entretien et de grosses réparations des voiries communautaires - Groupement de commandes
19/09/2023	2023-164	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - septembre 2023
25/10/2023	2023-192	Demande de subvention pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable
02/11/2023	2023-225	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - novembre 2023
07/11/2023	2023-226	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation du forum des métiers 2024
16/11/2023	2023-227	Attribution Marché C2308LU-02 - Déneigement des voiries de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné : Viabilité hivernale, raclage et salage
16/11/2023	2023-228	Attribution Marché C2316LU - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie foncière opérationnelle sur le territoire de la CCVDD
16/11/2023	2023-229	Attribution Marché C2317LO - Travaux d'aménagement de la 2ème tranche de la ZAC de la Corderie - 38110 SAINT-CLAIR DE LA TOUR (Lot 1 : Terrassements - VRD)
05/12/2023	2023-230	Attribution Marché C2318LU - Elaboration du schéma directeur EP et PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)
05/12/2023	2023-231	Attribution Marché C2319LO - Travaux d'aménagement ZA Muneri

PROCÈS-VERBAUX

Bernard BADIN rappelle que les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 21 septembre et 26 octobre 2023 ont été envoyés avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ces procès-verbaux.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 et 26 octobre 2023.

PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR

Bernard BADIN informe qu'en raison du retard de Frédéric LELONG, les projets de délibérations relatives à l'eau et l'assainissement seront présentés lors de son arrivée ou en fin de séance.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité cette modification.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part des actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

En préambule, il remercie les agents du service de l'eau et de l'assainissement. Une alerte a été faite de la part de l'ARS le 7 décembre dernier concernant une contamination bactériologique sur le puits d'alimentation d'eau des communes de St Ondras et Valencogne. Dès le 8 décembre, une vidange du réseau a été faite ainsi qu'un traitement au chlore du réservoir. Simultanément, une communication a eu lieu sur le site internet et via les médias afin d'informer la population. Le service a été en situation de gestion de crise pour décider de prévoir des mesures complémentaires si nécessaire. Le nouveau prélèvement confirme que la situation est revenue à la normale. Il remercie les services mobilisés pour leur réaction efficace et adaptée pour faire face à cette situation.

➤ ***Les temps institutionnels :***

Les rencontres territoriales : Elles traduisaient la volonté d'aller à la rencontre de tous les élus du territoire pour parler de la vision du territoire, du rôle et des compétences portées par la Communauté de communes, de la volonté de travailler avec les communes, et des actions en cours. Quatre réunions se sont tenues avec la présence de 170 élus. Il remercie les maires des communes de Montagnieu, St Ondras, La Bâtie Montgascon et Sainte Blandine qui ont accueillies ces rencontres.

Ces réunions ont été appréciées et utiles par rapport à l'objectif donné, mais également pour créer du lien, échanger et favoriser un travail collaboratif. Il remercie les personnes qui ont participées et facilitées l'organisation de ces rencontres territoriales.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h50 (avec le pouvoir d'Elham AOUN), le quorum est modifié.

Le Buffet de la gare : La collectivité a activé l'organisation de gestion de crise pour accompagner la ville de La Tour du Pin dans la gestion d'une situation contraignante. Nous avons participé aux réunions de crise organisées en Sous-préfecture et notamment Patrick BLANDIN qui assure la délégation gestion de crise. Cinq réunions ont permis de suivre le dossier et son avancement.

La Conférence des maires du 7 décembre : dédiée au sujet des énergies renouvelables (EnR) et notamment la nouvelle loi d'accélération de la production des EnR du 10 mars 2023. Elle s'articule autour de quatre axes : la planification des EnR, la simplification des procédures, la mobilisation du foncier déjà artificialisé, et le fait de mieux partager la valeur générée par ces énergies renouvelables. Le contexte a été présenté ainsi que les attentes qui visent à identifier dans chacune des communes des zones d'accélération possibles des EnR. Le schéma directeur des énergies renouvelables porté par la Communauté de communes a été présenté, ainsi qu'un atlas des énergies qui va permettre de faciliter le travail au niveau des communes. Ces dernières peuvent compter sur un accompagnement de la collectivité, avec notamment Sabrina MONRIBOT, pour aider dans ce travail d'identification des zones potentielles d'accélération des EnR.

➤ ***Le projet de territoire :***

Bernard BADIN rappelle l'annonce faite au mois de mars avec le souhait d'adopter le projet de territoire lors du Conseil communautaire du mois de décembre. Finalement, le projet de territoire sera présenté, en vue d'une adoption, lors du Conseil communautaire du 25 janvier.

Avant ceci, le projet de territoire sera présenté, thématique par thématique, en commission. Une conférence des maires dédiée à ce sujet se tiendra le 18 janvier, puis le conseil de validation le 25 janvier.

Trois piliers ont été définis pour supporter les orientations stratégiques et le plan d'actions opérationnel, à savoir :

- un territoire facile à vivre pour ses habitants : enfance-jeunesse, parcours de santé, habitat, accueil du public...
- un territoire qui valorise et développe son potentiel et ses richesses : développement économique, stratégie foncière, agriculture, Plan alimentaire territorial...
- un territoire résilient : transition énergétique, déchets, environnement, ressources en eau...

Il s'agit d'une étape importante pour définir un cadre, des objectifs et des ambitions et de s'organiser au service de ces ambitions.

Arrivée de Frédéric LELONG à 18h55, le quorum est modifié.

➤ ***Les ressources humaines :***

Organisation : un projet d'administration a été présenté en Conférence des maires. Des délibérations seront proposées dès ce soir pour permettre l'ouverture des postes associés à cet aménagement de l'organisation.

Prime pouvoir d'achat : il a été décidé l'octroi d'une prime à 100% pour les agents concernés, en fonction des critères définis, dans la logique de tenir compte des enjeux de pouvoir d'achat et afin d'accompagner le dialogue social du mieux possible pour faire en sorte d'être dans une dynamique positive et constructive dans le projet de transformation.

➤ ***Les dossiers en cours :***

Certains dossiers seront présentés en délibération :

- création d'une prime air bois pour les ménages du territoire dont l'ambition est de contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique
- le Plan Alimentaire Territorial
- la modification simplifiée du PLUi Est

Les travaux ont bien avancé sur la liaison mode doux entre la gare de La Tour du Pin et la ZI des Vallons.

La candidature de la collectivité a été retenue sur le dispositif Territoire d'industrie, aux côtés des Communautés de communes des Balcons du Dauphiné et Bièvre Est.

Préparation budgétaire 2024 : les conférences budgétaires ont eu lieu en début de semaine avec les services et les élus en charge de chacune des thématiques, pour revoir les projets pour la partie fonctionnement et investissement, afin de conduire aux arbitrages nécessaires dans le cadre des trajectoires fixées. La lettre de cadrage précisait un certain nombre d'orientation, avec une méthode et des outils renouvelés, pour simplifier la lecture et la compréhension de ce travail de préparation budgétaire.

Le Conseil communautaire avec le Débat d'orientation budgétaire se tiendra en février.

Travail sur la stratégie foncière : il convient de mettre la stratégie foncière en adéquation avec les projets. Un appel d'offres a été lancé pour un accompagnement sur une étude. Le cabinet ESPELIA a été retenu. La réunion de lancement s'est tenue le 13 décembre pour confirmer le calendrier, le processus, les livrables. Le rendu du diagnostic est prévu dès cet été 2024, et le rendu final de l'étude est prévu en décembre 2024.

Philippe GUERIN a la charge du pilotage de ce dossier au titre de sa délégation stratégie foncière.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable

Projet de délibération 1.1 : Instauration de la Prime air bois

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE remarque le budget de 50 000 € et indique qu'il ne s'agit pas d'un projet très ambitieux. Les primes allant de 500€ à 1 000€, cela correspondrait à 1.5 poêle par commune.

Bernard BADIN répond qu'il est toujours difficile de faire des prévisions sans la connaissance du parc installé et qui répond à cette définition d'obsolescence. La probabilité est de 50 à 100 foyers. Il précise qu'évidemment si la totalité du budget alloué est consommé, une délibération complémentaire pourrait alors être présentée.

Bernard BADIN rappelle que la collectivité n'est pas à l'origine de cette décision, et qu'un arrêté préfectoral d'interdiction d'installation d'appareils de chauffage au bois non performants à compter de 2025 est actuellement en vigueur, et l'ambition de la collectivité est de faciliter pour les foyers les plus modestes leur capacité à aller vers ce remplacement. Il s'agit d'une mesure de santé publique et la collectivité fera le nécessaire pour répondre à la demande.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'instauration de la prime air bois dans les modalités d'application définies dans la délibération.
- d'approuver le budget de 50 000 € pour la mise en œuvre de la prime air bois pour les années 2024-2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de la SAS Plan'Et Soleil

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande que l'on rappelle l'objectif de la Société Plan'Et Soleil.

Bernard BADIN répond que l'ambition exprimée dès ce mandat était de voir de quelle manière la Communauté de communes pouvait être acteur du développement des énergies renouvelables sur notre territoire. La première phase était d'étudier la possibilité sur le foncier et les bâtiments appartenant à la Communauté de communes. La deuxième phase était de trouver l'acteur pertinent pour accompagner la collectivité. Le TE38 avait créé une filiale, la Société d'Economie Mixte, Energ'Isère pour accompagner les collectivités.

Il convenait alors de créer des sociétés de projets pour porter ces investissements. L'actionnaire majoritaire est la SEM Energ'Isère et un certain nombre d'acteurs sont associés, dont la Communauté de communes, rentrée au capital à hauteur de 8%.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de désigner Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement Durable et des Mobilités pour représenter la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au sein des instances de la SAS Plan'Et Soleil.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	1 (Gilles Bourdier)

Mutualisation

Projet de délibération 1.3 : Convention concernant les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie (avec pièce jointe)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande quel était le tarif précédent.

Patrick BLANDIN répond qu'il s'agissait d'un tarif unique, sans précision d'études ou de travaux. Le coefficient de 5,04 % était appliqué sur la totalité de l'opération (études+travaux). Si les études n'étaient pas suivies de travaux, la facturation était faite 3 ans après la fin des études. Si des travaux avaient lieu, la facturation se faisait à la fin des travaux. Les communes n'ont bien souvent pas été facturées de ces études. Dans la nouvelle convention, les études seront facturées dès la fin, tout comme les travaux. L'ancienne convention générait un déficit du service d'environ 150 000€. La participation de la Communauté de communes a été de nouveau définie (20% du montant global du coût de fonctionnement du service est assuré par les VDD). Le restant a permis de déterminer les pourcentages de tarification sur les études et les travaux.

Max GAUTHIER demande des précisions sur le déficit de 150 000 € et la participation des VDD.

Patrick BLANDIN indique que le service coûte 240 000€, que la prise en charge des VDD est donc de 48 000€.

Bernard BADIN précise qu'il ne s'agissait pas d'un déficit, mais d'un reste à charge de la Communauté de communes.

Max GAUTHIER indique que la CC souhaite réduire sa participation de 150 000€ à 48 000€.

Bernard BADIN répond qu'il s'agit d'avoir un fonctionnement équilibré. Les enjeux de mutualisation ont conduit à décider que la CC participe au financement de ce service à hauteur de 20% et que le reste du service apporté est pris en charge par les bénéficiaires, à savoir les communes.

Patrick BLANDIN rappelle que de nombreuses études n'étaient pas facturées. Il ne convient donc pas de comparer les 150 000€ de la précédente convention avec les 48 000€ prévus.

Max GAUTHIER trouve dommage que ces 100 000€ soient pris sur les communes.

Bernard BADIN répond qu'il ne s'agit pas de demander aux communes, mais simplement de mettre en œuvre les règles qui n'étaient pas appliquées jusqu'à présent. Cela participe à la volonté d'avoir une gestion transparente, claire, juste et rigoureuse.

Max GAUTHIER comprend qu'il existait peut-être une gestion approximative, mais il ajoute que la collectivité va au-delà, puisqu'il y a une augmentation des participations, qui passe d'environ 5% à 6%.

Patrick BLANDIN demande si sur une opération communale, il est normal que la Communauté de communes prenne en charge la majorité du coût.

Max GAUTHIER constate que l'aide des VDD sera de 48 000€ au lieu de 150 000€.

Laurent MICHEL précise qu'actuellement la prestation est assurée par la Communauté de communes pour le compte des communes et rappelle que la compétence est aux communes.

Dans un esprit de mutualisation, un service a été mis en place pour aider les communes et ainsi diminuer les coûts. Les 150 000€ correspondent à la somme que la Communauté de communes aurait dû facturer aux communes. Il s'agit simplement d'appliquer les règles, qui n'étaient peut-être pas assez précises, de manière transparente.

Max GAUTHIER indique qu'il y a tout de même une majoration de 20%.

Laurent MICHEL répond que la commune qui ne fera qu'une étude ne paiera que 2.9% au lieu de 5.04%.

Bernard BADIN rappelle que le service est facultatif et que chaque commune a la possibilité et la liberté de gérer librement ses travaux.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider la convention pour les prestations de voirie précisant les modalités techniques et financières de l'assistance technique proposée par le service voirie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné auprès de ses communes membres.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Plan Alimentaire Territorial

Projet de délibération 1.4 : Approbation de la stratégie du Projet Alimentaire Territorial des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Départ de Max GAUTHIER à 19h31, le quorum est modifié.

Bernard BADIN indique qu'il s'agit d'une étape importante dans l'élaboration de ce Plan Alimentaire Territorial, qui est porteur de sens pour les citoyens et les acteurs du territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la stratégie du Plan Alimentaire Territorial pour la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2027 en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous, ici exposée et détaillée en annexe de la délibération.
- d'approuver la demande de reconnaissance de niveau 2 du PAT.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Philippe GUERIN rappelle l'évènement de l'adhésion du Pôle alimentaire avec le Président du Pôle, le samedi 16 décembre à l'occasion du Marché de Noël aux Abrets en Dauphiné.

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 1.5 : Convention de mutualisation pour la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Environnemental de la vallée de la Bourbre 2024-2027 (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de mutualisation pour la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Environnemental de la vallée de la Bourbre 2024-2027.
- d'approuver la désignation des représentants au sein du comité du pilotage.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.6 : Convention cadre pour la plantation de haies (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention cadre sur la mise en œuvre d'opérations de plantation de haies sur le territoire des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Avis relatif à la mise en place d'une zone de préemption sur l'ENS du Pont du Gua (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption au sein de l'ENS du Pont du Gua, sur les parcelles présentées en annexe.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Avis relatif à la mise en place d'une zone de préemption sur l'ENS des Marais de la Tour (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à la mise en place d'une zone de préemption au sein de l'ENS des Marais de la Tour, sur les parcelles présentées en annexe.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN indique qu'en raison de l'arrivée de Frédéric LELONG, il est repris l'ordre normal de l'ordre du jour.

Eau et assainissement

Projet de délibération 1.9 : Mutualisation de l'animation des captages prioritaires (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la poursuite de la mutualisation de l'animation des captages prioritaires.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation et les avenants se rapportant à cette mutualisation si les modifications des modalités financières ne concernent pas la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.10 : Convention de mise à disposition de parcelle au Syndicat des eaux des Abrets (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de mise à disposition de la parcelle 165AD533, sur la commune des Abrets en Dauphiné, au Syndicat des eaux des Abrets.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.11 : Plan d'actions de réduction des pertes en eau du réseau d'eau potable 2023-2026 (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le plan de lutte contre les pertes en eau du réseau d'eau potable 2023-2026, annexé à la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.12 : Tarifs de l'eau et assainissement collectif et tarifs annexes du service eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE comprend le besoin d'augmenter les tarifs pour le coût de l'investissement. Mais il s'agit tout de même d'une augmentation de 10%. Les contribuables ont également la hausse du coût de l'énergie, de la collecte des ordures ménagères, ce qui représente un budget conséquent pour des habitants avec parfois un revenu faible. Certains vont peut-être rencontrer des vraies difficultés, et il s'agit probablement d'un nouveau type d'impayé pour la collectivité. Frédéric LELONG indique qu'il existe des aides au niveau du Département pour accompagner les habitants dans le besoin. Mais il est d'accord qu'effectivement il y a un impact pour les familles. C'est pourquoi il évoque la proposition de travailler sur un tarif social, d'autant plus les augmentations possibles d'années en années, en fonction des investissements à réaliser.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les tarifs et redevances du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.13 : Convention d'usage partagé avec le Département de l'Isère du site de l'abri à sel à Saint Jean de Soudain (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la convention d'usage partagé avec le Département de l'Isère du site de l'abri à sel à Saint Jean de Soudain et son aire de lavage.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Nathalie DI GIAMBERARDINO (Belmont)

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 2.2 : Créations de postes - décembre 2023

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création des postes cités.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Conditions d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Daniel VITTE indique que cette délibération s'inscrit dans une approche globale des relations humaines au sein de la Communauté de communes. Cette approche se traduit en plusieurs étapes.

Dès février, depuis le renouvellement de l'exécutif, il a été étudié chacune des situations pour apporter des réponses rapides. Tout d'abord avec les métiers de fontainiers, métier en tension, avec l'adaptation des astreintes puis la réalisation d'un diagnostic pour l'ensemble des postes du service de l'eau et l'assainissement pour engager une réorganisation du service. Ensuite, un travail a été conduit sur le service informatique qui va trouver son autonomie puisque la partie patrimoine sera rattachée à la direction technique. En ce qui concerne la voirie, le technicien manquant a été recruté pour un fonctionnement optimal du service. Un technicien a été recruté pour les centres nautiques afin d'internaliser des procédures techniques et de moins dépendre des sous-traitants pour éviter les fermetures pour raison technique. La DRH assure une veille vigilante des situations en lien avec les responsables de services.

Le deuxième engagement est la prime pouvoir d'achat. Initialement, le projet était une prime à 50%, et non 100%. L'objectif était d'aller au-delà de la prime qui exclut plusieurs salariés (en fonction des plafonds de revenus. 20% des salariés sont concernés au sein de la collectivité). Cette proposition a été faite lors d'un Comité Social Territorial (CST) aux représentants du personnel, qui ont alertés que les salariés attendaient la prime à hauteur de 100%. 66% des salariés sont concernés par les deux 1^{ères} strates de la prime, à savoir les plus basses. Le choix a donc été fait de verser la prime à 100%. La proposition a été présentée en Conférence des Maires.

Le troisième engagement porte sur l'amélioration des relations sociales, avec l'ouverture du dialogue social début janvier, qui portera sur la mise en œuvre du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Ce montant, versé une fois par an en novembre, est obligatoire, mais la Communauté de communes ne l'avait pas mis en place. Il sera donc activé, soutenu par une demande de la Chambre Régionale des Comptes. Deux séances de travail du CST vont avoir lieu en début d'année afin de terminer le travail à la fin du 1^{er} trimestre.

Le quatrième engagement concerne la réorganisation des services, avec notamment la création de la direction technique.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Départ de Claire DURAND à 20h34 (Le pouvoir de Fabien RAJON à Claire DURAND n'est plus valable). Elle donne pouvoir à Jean-Paul PAGET. Le quorum est modifié.

Michel CLEYET-MERLE indique que lors de la Conférence des maires, il était précisé une somme de 71 000 € pour la prime pouvoir d'achat.

Daniel VITTE indique alors que le montant sera de 142 000€, charges comprises.

Laurent MICHEL précise qu'un rattachement pourra être fait sur l'année 2023 et n'impactera pas le budget 2024.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les conditions définies.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Projet de délibération 2.4 : Présentation du rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2022 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation tel qu'annexé, et du débat qui s'en est suivi.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Révision libre de l'attribution de compensation pour la commune de Pont de Beauvoisin dans le cadre du transfert de la compétence construction / aménagement de la Médiathèque

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'acter à compter du 1^{er} janvier 2024, de la diminution de 50 000 € du montant de l'attribution de compensation de Pont de Beauvoisin dans le cadre du transfert de compétence de la Médiathèque.
- de fixer en conséquence le nouveau montant des charges transférées au titre de la prise des compétences de la médiathèque de Pont de Beauvoisin à 56 123 euros (52 475 euros pour la part fonctionnement et 3 648 euros pour l'investissement), à compter du 1^{er} janvier 2024.
- de solliciter la commune de Pont de Beauvoisin en vue de l'adoption de ce nouveau montant tel que précédemment défini.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Décision Modificative n° 03/2023 du Budget général, Budget annexe des Actions Economiques et du Budget annexe des Aménagements de zones

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Décision Modificative n°03/2023 du Budget général, Budget annexe des Actions Economiques et du Budget annexe des Aménagements de zones.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Budget général - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget général pour un montant de 2 304,76 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.8 : Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 33 203,54 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.9 : Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 98 598,82 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	1 (Gisèle Gaudet)
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 110,00 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	1 (Gisèle Gaudet)
Abstention	0

Stratégie patrimoniale

Projet de délibération 2.11 : Signature d'un bail entre la société TDF et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature du bail avec la société TDF dans les conditions définies.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS NOBOO (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS NOBOO dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Départ de Corinne MAGNIN à 20h59, le quorum est modifié.

Projet de délibération 3.2 : Cession d'un terrain à l'entreprise PREFAPRO sur la ZA Muneri à Romagnieu (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée ZI 82 pour partie, lot B, sur une surface d'environ 2 573 m² sur la commune de Romagnieu, ZA Muneri, à l'entreprise PREFAPRO, représentée par Monsieur Frédéric FIORE, directeur ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35 € HT/m², sous réserve de la validation des esquisses par les élus.
- de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- de dire que la vente sera conditionnée à la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- de dire que la demande du permis de construire devra être déposée deux mois au maximum après la signature du compromis de vente.
- de dire que l'acquéreur devra avoir terminé les travaux dans un délai de deux ans à dater de l'arrêté d'obtention du permis de construire.
- de préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- d'inscrire la recette de cette vente au budget des zones d'activités.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Redistribution des espaces de vie à la pépinière d'entreprises LE CAP à St Clair de la Tour et modification des tarifs

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN demande des explications sur le tarif mensuel pour la location de boîtes aux lettres et notamment s'il s'agit d'un tarif mensuel ou annuel.

Jean-Paul BONNETAIN indique qu'il s'agit d'un tarif mensuel, avec un service totalement annexe.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de donner un avis favorable à :

- la transformation de l'espace co-working en petite salle de réunion,
- la transformation de la petite salle de réunion en bureau n°11 avec accessibilité PMR,
- la proposition de la tarification de la petite salle de réunion,
- la proposition de la tarification du bureau n°11,
- ne plus proposer de domiciliation à partir de la date d'exécution de la délibération tout en gardant actif les domiciliations en cours,
- la suppression de l'espace co-working,

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la pépinière d'entreprises LE CAP à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Ouvertures dominicales 2024 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Christelle BAS demande si Pont de Beauvoisin est également concerné par des commerces qui ouvrent le dimanche.

Jean-Paul BONNETAIN répond par la négative, Pont de Beauvoisin n'a pas saisi la Communauté de communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base des calendriers transmis par les communes de La Tour du Pin et Saint Jean de Soudain, pour l'année 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	1 (Jean-Marc Bouvet)
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Convention cadre de partenariat quadripartite pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère (MLNI), les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère, les Communautés de communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.
- de valider l'engagement annuel au versement d'une cotisation dans le cadre de la convention quadripartite 2024-2026 d'un montant de 107 235€.

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Convention bilatérale pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission locale Nord-Isère (MLNI) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention bilatérale pluriannuelle 2024-2026 entre la Mission Locale Nord-Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Politique agricole

Projet de délibération 3.7 : Convention cadre pluriannuelle de partenariat entre la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Communauté de communes pour la période 2024-2026 (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat 2024-2026 entre la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.8 : Convention cadre pluriannuelle d'assistance technique foncière entre la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'autoriser la signature de la convention cadre pluriannuelle d'assistance technique foncière avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.
- d'approuver les modalités financières à hauteur d'un abonnement de 100 € HT par an et par commune soit 4 320 € TTC, ainsi que les montants d'honoraires pour les différentes interventions sollicitées par la Communauté de communes.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 3.9 : Convention de coopération pour la mise en œuvre de l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI) pour la période 2024-2027 et participation financière 2023 (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Géraldine STIVAL (avec le pouvoir d'Elham AOUN) à 21h23, le quorum est modifié.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de coopération 2024-2027 permettant d'établir les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre des travaux de l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI).
- de valider la participation financière à l'OFPI pour l'année 2023 pour un montant de 3 000€.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Retour de Géraldine STIVAL (avec le pouvoir d'Elham AOUN) à 21h26, le quorum est modifié.

Projet de délibération 3.10 : Modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Sortie de Gilles BOURDIER à 21h26 et retour à 21h30.
Sortie de Vincent DURAND à 21h27 et retour à 21h29.

Michel CLEYET-MERLE indique être satisfait des modifications apportées pour la commune de Pont de Beauvoisin, mais fait part de son incompréhension sur la demande faite par la commune de Saint-Ondras, et qui a été directement refusée.

Jean-Paul BONNETAIN précise qu'il existe également d'autres dossiers dans le même cas. Il indique que si la destination du terrain change, il ne s'agit pas d'une modification simplifiée, mais d'une révision.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'engager la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné.
- d'acter les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné au public suivantes : au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin, 22, rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN (Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h30), du vendredi 01/03/2024 au mardi 02/04/2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 3.11 : Convention financière tripartite en vue de réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les Communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de valider la convention de participation financière pour l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) et tous les documents annexés.
- de solliciter des subventions auprès de l'ANAH, de la Banque des Territoires et de la DRAC.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.12 : Convention de partenariat triennale 2024-2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et adhésion 2024 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.



A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat triennale entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour les années 2024, 2025 et 2026.
- de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 97 638 € TTC pour l'année 2024.
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2024.
- de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100 € à imputer au service Développement Durable/Mobilités.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.13 : Contribution 2023 à l'ADIL de l'Isère et bilan 2022 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le versement de la contribution 2023 à destination de l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), pour un montant de 5 842 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Petite enfance :

Projet de délibération 4.1 : Convention d'objectifs et de financement avec la crèche associative Les Mini-Pouces pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la crèche associative Les Mini Pouces pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Convention d'objectifs et de financement avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h44, le quorum est modifié.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Retour de Jean-Marc BOUVET à 21h46, le quorum est modifié.

Projet de délibération 4.3 : Reversement de subvention à la crèche l'Arche des Ouistitis dans le cadre du dispositif crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président :

- à reverser à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant l'Arche des Ouistitis la somme de 6 000 euros pour l'année 2022.
- à reverser la somme de 6 000 euros pour l'année 2023 dès que les fonds seront versés par la CAF.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Enfance :

Projet de délibération 4.4 : Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Petits Canuts à La Bâtie Montgascon pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

André GUICHERD indique avoir reçu un courrier de la part des associations concernées. Il demande si le montant est cohérent par rapport à l'année précédente, et si les associations ont les critères définis pour avoir le montant maximum de la subvention. Il ne souhaite pas que les associations soient mises en difficulté.

Bernard BADIN indique qu'il n'a pas été saisi du courrier officiellement par les associations, mais qu'il lui a été transmis par une commune. Il rappelle que les conventions avaient été mises en place lorsque la Communauté de communes a récupéré la compétence optionnelle en 2019.

Actuellement, 7 centres de loisirs sont gérés par la collectivité, et 5 sont gérés par des structures associatives avec lesquelles sont signées des conventions.

Il rappelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec une volonté très forte sur la thématique petite enfance-enfance-jeunesse. La demande était d'améliorer la manière dont la collectivité travaillait avec les structures associatives en mettant en œuvre un certain nombre de critères d'évaluation du bon fonctionnement.

Il rappelle également que les structures de références gérant les ALSH sont encadrées par la CTG (Convention Territoriale Globale), renouvelée en septembre 2023 pour une période de 3 ans.

Les conventions avec les associations partenaires devaient donc être revues, avec la mise en place de critères d'évaluations de la performance. Il s'agit de critères imposés par les autorités de tutelles. Des temps d'ouverture et des taux d'encadrement sont imposés pour pouvoir bénéficier des subventions. Les services, en lien avec les élus, ont souhaité rajouter un critère sur la notion de taux d'encadrement. Le poids de la masse salariale dans le budget total de fonctionnement ne doit pas dépasser 60%, pour être en cohérence avec les ALSH gérés en public. Après une négociation avec les associations, ce taux est passé à 65%. Il est reproché que ce taux d'encadrement peut être contraignant par les associations.

Bernard BADIN ajoute qu'il ne souhaite pas créer des structures d'accueil à deux vitesses : c'est-à-dire des ALSH public avec un effort particulier pour la maîtrise de la masse salariale, et l'accompagnement des jeunes dans la formation, et les ALSH privés qui font le choix d'aller vers plus de qualitatif, avec peut-être une politique de rémunération plus forte et des animations plus importantes.

Il convient également d'aller vers la mise en place d'un dialogue de gestion sur le fonctionnement de ces structures, puisque souvent ces structures ne portent pas que la partie ALSH mais également la partie périscolaire. Il peut donc être parfois compliqué de faire la répartition des heures d'ouverture entre le périscolaire et l'ALSH.

Il soutient le rôle très important des associations qui sont utiles et nécessaires pour le territoire. Il y a peut-être eu une période d'incompréhension entre ces structures et la Communauté de communes.

Bernard BADIN confirme que le montant versé sera le même. Les associations souhaitent déplaçonner le montant de la participation en rajoutant une réactualisation de 5%.

Il ajoute que le financement vient de la CAF et auparavant transitait par la Communauté de communes. Dans le cadre du bonus territoire, ce financement est versé directement par la CAF aux associations. Le financement est figé pour les 3 ans à venir de la convention CTG.

Il informe qu'un effort a été fait, à la suite de l'avis de la commission, sur la notion de taux d'encadrement par rapport à la masse salariale, le montant versé restera le même, la collectivité est alignée sur le mode de fonctionnement de la CAF.

Les conventions laissent la possibilité de revoir le montant s'il y avait une situation de fragilité.

Il recommande donc d'adopter ces conventions, d'instaurer un dialogue de gestion renforcé avec les structures associatives, puis décider, au regard de tous les éléments fournis, s'il y a lieu de réviser le montant de la contribution ou non. Il s'agit d'un financement public. La collectivité porte beaucoup de compétences et ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes. La proposition faite est cohérente et correspond aux choix des élus, dont le sujet est passé en Bureau restreint, Bureau communautaire, Conférence des maires et Conseil communautaire.

Nicolas SOLIER remercie tout d'abord la commission d'avoir réétudié la convention et son application. Il se fait le relais des associations qui ont adressées un courrier d'inquiétude par rapport à ce financement. Il comprend que le sujet ait été évoqué dans toutes les instances, mais toutes les communes ne sont pas impactées. Il informe qu'il y avait déjà des problèmes de financement il y a 10 ans. Ces structures associatives ont un fonctionnement particulier et sont indépendantes les unes des autres. Il y a peut-être une qualité d'accueil différente selon s'il s'agit d'un ALSH associatif ou public. Mais toutes les associations s'inquiètent sur leur fonctionnement au niveau financier. Le plus gros critère est sur la masse salariale. Le fait de négocier sur le financement de ces structures pourraient les mettre en difficulté par rapport à ce nouveau calcul

de subvention et de financement. Il y a également derrière l'association un travail fait par des bénévoles et ce coût n'est pas pris en compte. Il remercie le travail de la commission avec la hausse du taux à 65%. En revanche, sur la partie qualification, taux d'encadrement, l'association encourage la formation et le passage de diplôme, avec par conséquent, des salaires qui augmentent. Il ne souhaite pas ne plus avoir de financement en raison d'un nombre important d'encadrement diplômé.

Bernard BADIN répond que la vision est partagée. Il confirme ne pas souhaiter être la variable d'ajustement de choix de gestion non maîtrisé par la collectivité, pour ne pas se décaler de la politique de gestion des ALSH gérés par la collectivité, ce qui pourrait aussi créer des difficultés en interne.

Il lui semble également logique de s'aligner sur la position de la CAF qui est l'organisme financeur principal. Il faut également faire attention aux charges de fonctionnement pour avoir la capacité de faire face aux investissements qui devront être nécessaires dans les accueils de loisirs afin d'accueillir les enfants et les jeunes dans de bonnes conditions.

La collectivité souhaite reconstruire un dialogue constructif. Un nouveau responsable du service et une nouvelle responsable de la CTG vont permettre de travailler ensemble de manière transparente et de trouver les bons modes de fonctionnement.

Il reconferme que dans la convention, deux éléments permettent de rediscuter un certain nombre de points et peut-être avoir des critères d'analyse du service rendu pour justifier des subventions via des financements publics. Il entend l'inquiétude des centres de loisirs, mais ce qu'il vient d'évoquer doit être de nature à les rassurer.

Philippe GUERIN ajoute se retrouver dans les propos d'André GUICHERD, Nicolas SOLIER et Bernard BADIN. Il confirme la crainte des associations, mais également le dialogue très constructif entre les associations et les services. L'association a déjà pris des décisions pour pouvoir fonctionner au mieux, mais la mise en place rapide d'un dialogue est nécessaire. Cela concerne des jeunes au-delà des communes concernées.

Bernard BADIN confirme et considère le rôle très important des structures associatives pour assurer un service et un maillage complet du territoire.

Ludovic LEPRETRE précise qu'il participe à tous les CA de la MJC, et que la MJC est au plus juste au niveau de sa gestion. L'investissement des locaux est géré par la commune des Abrets en Dauphiné donc il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un ALSH privé. Il souhaite que les 65% soient revus annuellement.

Michel SERRANO ajoute avoir lu les courriers des associations et a étudié chaque cas particulier avec Sébastien KERRINCKX et Hervé-Yannick SALANSON. Le financement de la CAF est toujours le même malgré les contrôles et les recommandations de l'Etat. Tous les élus sont sensibles à cette problématique. Les attentes ont été entendues et le dialogue va être instaurer. L'équilibre s'établit entre le public et le privé.

Bernard BADIN ajoute alors qu'il convient de parler d'associatif plutôt que de privé.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH Les Petits Canuts pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Tête dans les Etoiles – MJC EVS aux Abrets en Dauphiné pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH La Tête dans les Etoiles pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.6 : Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Famille Tortue à St André le Gaz pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH La Famille Tortue pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Petits Explorateurs à St Didier de la Tour pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH Les Petits Explorateurs pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.8 : Convention d'objectifs et de financement avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement AFR Vallée de la Bourbre à Val de Virieu pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH AFR Vallée de la Bourbre pour la période 2023-2027.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Bernard BADIN fait part d'un échange avec Roger MARCEL, maire de la commune d'Aoste, qui a lu avec attention le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et souhaite faire part d'une remarque. Dans la partie introduction, en page 8, rédigée par la CRC : la fusion des quatre intercommunalités pour former Les Vals du Dauphiné est intervenue contre l'avis de la Communauté de communes Les Vallons du Guiers et de ses communes, dont Le Pont de Beauvoisin et Aoste. Roger MARCEL souhaite rappeler de manière publique que depuis l'origine, la commune d'Aoste soutient la création et le développement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le tableau des dates de prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaines réunions du Conseil communautaire

Les prochaines réunions du Conseil communautaire auront lieu :

Le jeudi 25 janvier 2024 à 18h30 – réunion spécifique Projet de territoire

Le jeudi 15 février 2024 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 9 janvier 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 10 janvier 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 22 janvier 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 23 janvier 2024	18h00	Mairie de Rochetoirin
Urbanisme et habitat	Mardi 30 janvier 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 13 février 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 14 février 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 18 janvier 2024	18h00	Lieu à confirmer
	Jeudi 1 ^{er} février 2024	18h00	Siège-Salle du Conseil

La séance est levée à 22h26.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 25 JAN. 2024

Publié le 30 JAN. 2024

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Patrick BLANDIN

